

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 338

19 février 2011

### SOMMAIRE

Annberta Services Ltd. ....	16202	Movele S.à r.l. ....	16192
be2 ....	16223	MPC Invest SA ....	16201
Boreana S.A. ....	16214	MPK Shop S.à r.l. ....	16224
Decennium Investments S.A. ....	16224	MTC International S.A. ....	16192
FeeSK S.A. ....	16224	Nabors Finance Holdings S.à r.l. ....	16200
Fegon International S.A. ....	16212	Nabors Global Holdings S.à r.l. ....	16201
Fox S.A. ....	16223	Neder S.A. ....	16201
Laguna S.A., SPF ....	16188	Nile Capital III S.à r.l. ....	16199
Logic Park Europe Sàrl ....	16189	Nile Capital II S.à r.l. ....	16199
Longbow UK Real Estate Debt Invest- ments II S.à r.l. ....	16178	Open Ocean S.à r.l. ....	16202
Longevity Group International Holding S.à r.l. ....	16216	Orion Shipping SA ....	16202
Luxblue Holdings II S. à r.l. ....	16187	Pananothé S.à r.l. ....	16204
Luxembourg North Distribution ....	16188	Participation ....	16204
Luxze S.à r.l. ....	16188	Participations et Promotions S.A. ....	16212
Malba S.à r.l. ....	16192	Pay Consulting S.à r.l. ....	16191
Malpartu Investments S.A. ....	16189	PB Finance S.à r.l. ....	16213
Manager S.à r.l. ....	16223	People Input International S.A. ....	16213
Mansfeld Investment S.A. ....	16190	PHL Finance S.à r.l. ....	16214
Mapple Europe Holdings S.à r.l. ....	16189	Polos Investments Holding S.A. ....	16214
Marina S.A. ....	16191	Poucetlux S.A., SPF ....	16211
Markets Informations Stock Exchange S.A. .....	16190	PPG Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	16215
Matteson S.à r.l. ....	16204	Presidio Investments ....	16203
MB Conseil et Stratégie S.A. ....	16191	PurEnergy S.A. ....	16203
McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l. ....	16178	Quintiles ....	16213
MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l. ....	16190	Quintiles Holdings ....	16215
M-I Finance Luxembourg Limited S.à r.l. .....	16189	REO St Georg S. à r.l. ....	16200
Montana Renewable Energy Luxembourg S.à r.l. ....	16188	Société d'Etude de Réalisation d'Electricité et d'Automatisme, en abrégé SEREA ...	16187
		Vistorta Immobilier S.A. ....	16203
		Zoubra Management Sàrl ....	16215

**Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.001.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER et M. Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérants A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006731/15.

(110006767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.844.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Keystone Foods International Holdings LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, and registered with the Delaware Secretary of State of the State of Delaware under number 4861205,

here represented by Christel Di Marco, employee, with professional address at rue Edward Steichen 18-20, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies belonging to the same group than the Company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company belonging to the same group than the Company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers. The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as a reference to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, to transfer such balance to a reserve account or to carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the

Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

#### *Subscription and Payment*

Keystone Foods International Holdings LLC, represented as stated above, subscribes to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- John C. Coggins, Businessman, born on October 23, 1951, in Pennsylvania, United States of America, with professional address at Five Tower Bridge, 300 Barr Harbor Drive, Suite 600, West Conshohocken, PA 19428, United States of America;

and

- Marcos Antonio Molina dos Santos, Businessman, born on January 17, 1970, in Águas da Prata, SP, Brazil, with professional address at Avenida Chedid Jafet, 222, 5o andar, bloco "A", Vila Olímpia, São Paulo – SP, CEP: 04551-065, Brazil.

2. The following are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Charles E.F.M. Meyer, Jurist, born on April 19, 1969, in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Charlotte L.M. Lahaije-Hultman, charter accountant, born on March 24, 1975, in Barnap, Sweden, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Keystone Foods International Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4861205,

ici représentée par Christel Di Marco, employée, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, agissant conformément aux modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales entre vifs (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gestion composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B. Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

**Art. 8. Conseil de gestion.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gestion (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gestion

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé ou aux associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit à la demande de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui se situe en principe à Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

a. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

b. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe

B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

c. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

d. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. So la Société est gérée par un seul gérant, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants est à considérer, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

**IV. Associé(s)****Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont à adopter par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions à prendre sera envoyé à tous les associés conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

**11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale par la Loi.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés est à considérer, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

**V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle****Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et s'achève le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises**

14.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

14.3. Les associés nommeront les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne pourra pas dépasser six (6) ans mais qui pourra être renouvelée.

### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales en vigueur.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) Le Conseil doit prendre la décision de distribuer des acomptes sur dividendes dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop-perçu à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

### *Souscription et Libération*

Keystone Foods International Holdings LLC, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent environ à EUR 1.200.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- John C. Coggins, homme d'affaires, né le 23 octobre 1951 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Five Tower Bridge, 300 Barr Harbor Drive, Suite 600, West Conshohocken, PA 19428, Etats-Unis d'Amérique; et

- Marcos Antonio Molina dos Santos, homme d'affaires, né le 17 janvier 1970 à Águas da Prata, SP, Brésil, ayant son adresse professionnelle à Avenida Chedid Jafet, 222, 5o andar, bloco "A", Vila Olímpia, São Paulo – SP, CEP: 04551-065, Brésil.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Charles E.F.M. Meyer, juriste, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Charlotte L.M. Lahaije-Hultman, expert-comptable, née le 24 mars 1975 à Barnap, Suède, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, signé par ce dernier avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. DI MARCO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60277. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003270/502.

(110002623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

#### **Luxblue Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.650,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.531.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER et Mr. Stewart KAM-CHEONG, gérants B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'actionnaire Luxblue Holdings I S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006733/16.

(110006979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

#### **Société d'Etude de Réalisation d'Electricité et d'Automatisme, en abrégé SEREA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 61.064.

#### *Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 04 juin 2010*

Monsieur Philippe KAZENAS est nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011006894/10.

(110007301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Luxembourg North Distribution, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 90.397.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 19 novembre 2010*

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Werner Van MINNEBRUGGEN de son mandat d'administrateur en date du 11 septembre 2010 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011006734/12.

(110007480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Luxze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 139.494.

—  
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006735/13.

(110006768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Laguna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 153.064.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 07 janvier 2011*

Le siège social de la société est transféré à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2011.

Pour extrait conforme

*L'administrateur unique*

Référence de publication: 2011006739/13.

(110007869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Montana Renewable Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 144.659.

—  
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart Kam-Cheong et de Mr Hermann-Günter Schommarz, gérants A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'actionnaire Red 2 S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006768/16.

(110006996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Logic Park Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.569.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart KAM-CHEONG, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006748/15.

(110006765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**M-I Finance Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: NOK 320.600.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 118.867.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006755/15.

(110006995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Malpartu Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.546.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 29 décembre 2010 à Luxembourg:*

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Malpartu Investments S.A. (in liquidation)

Référence de publication: 2011006756/18.

(110007901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Mapple Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.642.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
  - l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER, gérant unique de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006757/15.

(110006980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Markets Informations Stock Exchange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.723.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 janvier 2011 que l'assemblée des actionnaires décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Marie Valicon, demeurant à B-1180 Bruxelles, 2, Avenue François Folies, Christophe Antinori, demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue et Xavier Fabry demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Edouard Maire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011006759/18.

(110006919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Mansfeld Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 63.951.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 novembre 2010*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Serge LIBENS, gestionnaire de fortune, demeurant 11, plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg, Président;
- Monsieur Pierre HIPPERT, pharmacien, demeurant 23, Grand-Rue, L-1616 Luxembourg;
- Monsieur Edmond MULLER, industriel, demeurant Moulin de Kleinbettingen, L-8380 Kleinbettingen.

Est nommé commissaire aux comptes, en remplacement de BDO Compagnie Fiduciaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- BDO AUDIT, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006773/18.

(110007466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**MGE Roermond (Phase 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 96.146.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011011608/9.

(110013058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2011.

---

**Marina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 65.770.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration du 17 décembre 2010*

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Mme Karoline WILLOT, administrateur de sociétés, née à Uccle (Belgique), le 11 janvier 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MARINA S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011006779/16.

(110007110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**MB Conseil et Stratégie S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 23, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 98.617.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Bereldange, le 26 novembre 2010*

Après délibérations, l'assemble adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

....

*4<sup>ème</sup> résolution:*

Les actionnaires décident de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

- Mme. Helene Duchatellier, employée, demeurant professionnellement au 23, Am Becheler, L -7213 Luxembourg;
- M. Renaud Barbier, consultant, demeurant professionnellement au 23, Am Becheler, L -7213 Luxembourg;
- M. Gérard Barbier, ingénieur, demeurant professionnellement au 23, Am Becheler, L -7213 Luxembourg;

Les actionnaires décident de nommer comme commissaire aux comptes Monsieur Philippe Sancey, demeurant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

....

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011006782/22.

(110007333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Pay Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.685.

—  
Le 5 janvier 2011, Carla De Jesus, née à Luanda (Angola), le 15 octobre 1973, demeurant à L-5751 Frisange, 30b, rue Robert Schuman actionnaire de 70 parts sociales de la société PAY CONSULTING S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155685, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri a cédé:

- 45 parts sociales détenues dans la société à Monsieur Sergio Paulo RODRIGUES DE OLIVEIRA, née le 31 mai 1971 à Santa-Marinha (Portugal) demeurant à L-5751 Frisange, 30b, rue Robert Schuman

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caria De Jésus

*Gérante technique*

Référence de publication: 2011006832/16.

(110006647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Movele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 151.114.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 31 décembre 2010:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Turquoise Hill Luxembourg – Ivanhoe Mines Ltd., Luxembourg Branch, R.C.S. Luxembourg B en cours d'enregistrement, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 250 parts sociales

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour MOVELE S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011006787/17.

(110006744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**MTC International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Le siège social de la société MTC INTERNATIONAL S.A., à L-1143 LUXEMBOURG, 2 rue Astrid, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B numéro 49.744, a été dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg le 12 janvier 2011.

Maître Daniel PHONG

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011006789/11.

(110007146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Malba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.829.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-third of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967), here represented by Mrs Sandrine VIGANO, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on December 15<sup>th</sup>, 2010.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Malba S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and

licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager / Board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vicechairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manger may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31<sup>st</sup>, 2011.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company;
2. to appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la version française

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), ici représentée par Madame Sandrine VIGANO, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de Malba S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.** Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

La société comparante Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Vigano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/41. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003263/375.

(110002457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**Nile Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.567.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 janvier 2011*

1. Mme Elena CIMADOR a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

3. M. Christopher Michael ISAACS, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 18 août 1973, demeurant à 1114 Avenue of the Americas, 29FL New York NY 10036 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. Mme Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Nile Capital II S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011006796/20.

(110007386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Nile Capital III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.453.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 janvier 2011*

1. Mme Elena CIMADOR a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.

2. M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.

3. M. Christopher Michael ISAACS, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 18 août 1973, demeurant à 1114 Avenue of the Americas, 29FL New York NY 10036 (Etats-Unis d'Amérique), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. Mme Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Nile Capital III S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011006797/20.

(110007344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

### **Nabors Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 147.264.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'Associé Unique de la Société en date du 13 décembre 2010 que:

- l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde une décharge complète et entière, sans réserve et restriction, au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006798/17.

(110007040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

### **REO St Georg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 132.435.

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2011, LAC/2011/1212, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "REO St Georg S.à r.l." (en liquidation volontaire), R.C.S Luxembourg Numéro B132435 ayant son siège social à L-1222 Luxembourg au 16, rue Beck, constituée par acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2543 du 8 novembre 2007;

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du même notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 652 du 15 mars 2008;

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 13 décembre 2010;

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans qui suivront la date de publication de la clôture de la liquidation, auprès de l'ancien siège de la société au 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006879/23.

(110007763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Nabors Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 147.482.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'Associé Unique de la Société en date du 15 décembre 2010 que:

- l'Associé Unique décide d'approuver le rapport du liquidateur;
- l'Associé Unique accorde une décharge complète et entière, sans réserve et restriction, au liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique de la Société;
- l'Associé Unique décide que la liquidation de la Société est clôturée et que les documents sociaux de la Société seront conservés durant les cinq années suivant la clôture de la liquidation au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011006799/17.

(110007041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Neder S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 96.442.

L'adresse de l'administrateur, président et administrateur-délégué, Monsieur Rubino MENSCH, doit dorénavant se lire comme suit:

- Monsieur Rubino MENSCH, avocat, demeurant professionnellement au 1 Riva A. Caccia, CH-6900 Lugano, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006800/12.

(110007506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**MPC Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 102.092.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Novembre 2010 à 15 H*

La Société MPC INVEST SA a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée accepte la révocation de la société CONSULTING & LOGISTICS MARKETING NETWORK SA, représentée par son administrateur délégué, Mr YUSRI ROZA, avec dernier siège social connu à L-3511 Dudelange, 55 rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98 192, de son poste d'administrateur.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée nomme la société GUARDY ASSETS NETWORK SA, représentée par son administrateur délégué, Mr Stéphane CLEMENCE, demeurant au 113 Avenue des Martyrs de la Résistance F-76 100 ROUEN, avec siège social à L-3511 Dudelange 53 rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97 435, pour succéder au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur révoqué.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11/11/2010.

Mr Jean-François PERRAULT / Mme Chantal SIMON / Mme Aurélie VERDE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2011007345/25.

(110007517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Open Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 83.684.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Open Ocean S.à.r.l., en liquidation (la Société) en date du 30 décembre 2010 que l'associé unique a prononcé la clôture de la liquidation de la Société et déclaré que la Société a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011006812/18.

(110007456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Orion Shipping SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.667.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 décembre 2010*

Est nommée administrateur, en remplacement de Madame Dominique JONES-PICHERIT, démissionnaire en date du 27 août 2010,

Monsieur Renaud FLORENT, demeurant professionnellement 2a rue des Capucins L-1313 Luxembourg, Président

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

DELOITTE S.A., 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006814/17.

(110007492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Annberta Services Ltd., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.262.

—  
**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Décembre 2010 à 15 H*

La Société ANNBERTA SERVICES LTD, société Limited, a pris la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de la cessation de toute activité de la succursale et donc de sa radiation au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg. La date de cessation de la succursale prendra effet à partir du 31/12/2010.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20/12/2010.

Mr Simon MARIE / Mme C.SIMON / Melle A. VERDE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2011007190/19.

(110007562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Presidio Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.234.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- l'adresse professionnelle M. Olivier DORIER, gérant de type B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006821/15.

(110007910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**PurEnergy S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 104.754.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- l'adresse professionnelle M. Pascal BECKERS, administrateur de type A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

- l'adresse professionnelle M. Olivier DORIER, administrateur de type A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006823/17.

(110007117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Vistorta Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.039.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 janvier 2011*

Est nommé administrateur:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007003/22.

(110007238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Pananothé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.586.523,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 158.001.

*Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date du 03 janvier 2011*

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pascal IGNOLIN de sa fonction de gérant unique avec effet immédiat.

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée décide de nommer en qualité de gérant, avec effet immédiat:

- Monsieur Thierry FLEMING, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.
- Monsieur Claude SCHMITZ, précité, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.
- Monsieur Guy HORNICK, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle.

Ces mandats leurs sont conférés pour une durée indéterminée.

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée décide de nommer au fonction de Commissaire aux comptes la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PANANOTHE SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011006825/28.

(110007603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Participation, Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 142.084.

*Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 07 janvier 2011*

Le siège social de la société est transféré à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2011.

Pour extrait conforme

*L'administrateur unique*

Référence de publication: 2011006829/13.

(110007934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Matteson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 157.830.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-third of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967), here

represented by Mrs Sandrine VIGANO, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on December 15<sup>th</sup>, 2010.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Matteson S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager/ Board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vicechairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31<sup>st</sup>, 2011.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company;
2. to appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la version française

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), ici représentée par Madame Sandrine VIGANO, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de Matteson S.à r.l.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.** Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

La société comparante Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).
3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Vigano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/42. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003269/375.

(110002458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

#### **Poucetlux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 152.195.

*Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 07 janvier 2011*

Le siège social de la société est transféré à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2011.

Pour extrait conforme

L'administrateur unique

Référence de publication: 2011006845/13.

(110007870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Participations et Promotions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 59.101.

—  
- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 avril 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 425 du 05 août 1997.

- Statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 15 décembre 2010, actuellement en cours de publication.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social de la société en date du 22 décembre 2010 que Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 LUXEMBOURG, 15, boulevard Roosevelt, est nommé président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 5 des statuts de la société, le conseil d'administration lui confère tout pouvoir afin d'engager la société à l'égard des tiers par sa signature individuelle.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour la société PARTICIPATIONS ET PROMOTIONS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011006830/20.

(110006778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Fegon International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 72.287.

—  
Lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 12 janvier 2011 au siège social de la société Fegon International SA les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité des voix d'accepter la démission de Monsieur Jean-Hugues Antoine, né le 18.06.1974 à Arlon, domicilié à IZEL (B-6810) 7, rue de la Sartelle, du poste d'administrateur et du poste d'administrateur-délégué de la société Fegon International SA.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer la société Ehoran Kan SA, sise à Luxembourg, (L-1941) 261 route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 78554, section B, au poste d'administrateur de la société Fegon International SA.

Le mandat de la société Ehoran Kan SA commence ce jour et se termine lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité des voix d'accepter la démission de la société Michel Jasmain SA, ayant précédemment existée sous la dénomination de Holfin Worldwide SA, établie à ce jour à Luxembourg (L-1941) 261 route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 127204, section B, du poste de commissaire aux comptes.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer la société Breckewee S.à.r.l., exploitant sous les dénominations de 'Global Compta Services' et 'Global Accounting Services', sise à Schwebach (L-8561) 1 Haaptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 157331, section B, au poste de commissaire aux comptes de la société Fegon International SA.

Le mandat de la société Breckewee S.à.r.l. commence ce jour et se termine lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur / L'Actionnaire 1 / L'Actionnaire 2

Référence de publication: 2011007997/34.

(110008102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**PB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.998.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier et de Mr Hermann-Günter Schommarz, gérants de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social des actionnaires VP Finance S.à r.l., Erika Holding S.à r.l., PHL Finance S.à r.l. et Reichenschwand Holding S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006833/17.

(110006998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**People Input International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.131.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2010*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Markus Faschina, administrateur de sociétés, demeurant 188, avenue Lamine Guèye x rue Kléber à Dakar (Sénégal) et décide de ne pas procéder à son remplacement.
- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de Monsieur Felix Weyerstahl, administrateur de sociétés, demeurant 29, Fenêtre Mermoz à Dakar (Sénégal), le mandat d'administrateur et de Directeur Général de Monsieur Mamadou Kane, administrateur de sociétés, demeurant 3, Sacré Coeur à Dakar (Sénégal) et le mandat d'administrateur de Monsieur Serigne Barro, administrateur de sociétés, demeurant Ngor Almadies à Dakar (Senegal), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011006837/21.

(110007467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Quintiles, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 4.875.835,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.450.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- l'adresse professionnelle M. Olivier DORIER, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;

- le siège social de l'associé Quintiles Holdings Sarl est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Munsbach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006850/16.

(110007082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**PHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.515.

—  
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach  
- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach  
Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006838/15.

(110006999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Polos Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.979.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2010*

Il résulte dudit procès-verbal:

1. Adoptant les conclusions du rapport du commissaire-vérificateur l'assemblée approuve les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, au liquidateur la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL ayant son siège à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la société, ainsi qu'au commissaire-vérificateur Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 à Luxembourg.

2. Tous les documents et les livres de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au 45-47, route d'Arlon, à L-1140 Luxembourg.

3. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société POLOS INVESTMENTS HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011006844/20.

(110008218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Boreana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.350.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement du 25 novembre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société

- BOREANA S.A., en liquidation volontaire, dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 20 novembre 2008,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg avant le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme  
Alain NORTH  
Le liquidateur

Référence de publication: 2011007220/19.

(110008025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.033.550,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.150.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
  - l'adresse professionnelle de Mr. Stewart Kam-Cheong, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006846/15.

(110007000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Quintiles Holdings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 4.875.835,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.430.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- l'adresse professionnelle M. Olivier DORIER, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach;
- le siège social de l'associé Quintiles Luxembourg European Holding S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006851/17.

(110007911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Zoubra Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.494.

*Extrait des Résolutions de L'Associé Unique prises en date du 16 décembre 2010*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 décembre 2010 que:

La démission de Monsieur Pierre-Siffrein Guillet, en tant que gérant unique de la société, est acceptée avec effet immédiat

La nomination des personnes suivantes en tant que gérants de la société, sont acceptées pour une durée indéterminée:

Monsieur Antoine DE BROGLIE, dirigeant de sociétés, né le 07.03.1951 à Boulogne-Billancourt, demeurant professionnellement 35 avenue de l'Opéra F-75002 PARIS:

Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé privé, né le 18.04.1974 à Rome, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L – 2086 Luxembourg;

Monsieur Nicolas GERARD, employé privé, né le 20.04.1981 à Libramont, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Le siège social de la société est transféré au 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.

Référence de publication: 2011007020/22.

(110007050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Longevity Group International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.824.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) The private limited liability company "Roocas Holding S.à r.l.", established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, presently being mentioned in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg.

2) The private limited liability company "LCI Holding S.à r.l.", established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, presently being mentioned in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg.

Both are here represented by Mr. Jürgen FISCHER, chartered accountant, residing professionally in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Longevity Group International Holding S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at six hundred forty-five thousand and two hundred Euros (645,200.- EUR), represented by sixty-four thousand five hundred and twenty (64,520) share quotas of ten Euros (10.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these articles

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who do not need to be partners. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) may be revoked ad nutum.

The managers are of class A and B.

The Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one manager of class A, acting jointly with a manager B and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

*Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the sixty-four thousand five hundred and twenty (64,520) share quotas have been subscribed as follows:

1) The company "Rooocas Holding S.à r.l.", prenamed, forty-eight thousand three hundred and ninety share quotas, . . . . .	48,390
2) The company "LCI Holding S.à r.l.", prenamed, sixteent thousand one hundred and thirty share quotas, . . . . .	16,130
Total: sixty-four thousand five hundred and twenty share quotas, . . . . .	<u>64,520</u>

All the share quotas have been fully paid up by the aforesaid subscribers by a contribution in kind of:

for the subscriber 1):

- 30,281 shares, representing 60.560% of the share capital of the company governed by the laws of Portugal "LONGEVITY ACTIVE AND ANTI-AGING, S.A.", established and having its registered office in P-8550 317 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal);

- 3,750 share quotas, representing 75% of the share capital of the company governed by the laws of Portugal "LONGEVITY WEB MARKETING, LDA", established and having its registered office in P-1600 209 Lisbon, rue Tomas da Fonseca, Torres de Lisboa (Portugal);

- 3,750 share quotas, representing 75% of the share capital of the company governed by the laws of Portugal "LONGEVITY - MEDIACAO IMOBILIARIA LDA", established and having its registered office in P-8550 317 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal);

- 31,875 share quotas, representing 63.750% of the share capital of the company governed by the laws of Portugal "LONGEVITY - RESORT MANAGEMENT LDA", established and having its registered office in P-1000 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal); and

- 35,625 shares, representing 71.25% of the share capital of the company governed by the laws of Portugal "LONGEVITY - PROMOCACAO IMOBILIARIA S.A.", established and having its registered office in P-8550 312 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal),

for the subscriber 2):

- 10,094 shares, representing 20.188% of the share capital of the company "LONGEVITY ACTIVE AND ANTI-AGING, S.A.", pre-mentioned;

- 1,250 share quotas, representing 25% of the share capital of the company "LONGEVITY WEB MARKETING, LDA", pre-mentioned;

- 1,250 share quotas, representing 25% of the share capital of the company "LONGEVITY - MEDIACAO IMOBILIARIA LDA", pre-mentioned;

- 10,625 share quotas, representing 21.25% of the share capital of the company "LONGEVITY - RESORT MANAGEMENT LDA", pre-mentioned); and

- 11,875 shares, representing 23.75% of the share capital of the company "LONGEVITY - PROMOCACAO IMOBILIARIA S.A.", pre-mentioned;

(together hereinafter referred to as the "Contributions").

*Evaluation of the contributions*

The Contributions are valued at least six hundred forty-five thousand and two hundred Euros (645,200.- EUR), by virtue of the attached "reports and certificates" established by the directors or managers for each company the shares or share quotas of which have been contributed (the "Reports").

The Reports, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Effective implementation of the contribution*

The aforesaid subscribers declare, everyone for itself:

- that all the shares or share quotas are fully paid up;

- that there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to acquire one or several shares or share quotas;

- that such shares or share quotas are legally and conventionally freely transferable;
- that it is, in its quality as contributor, the sole owner of the shares or share quotas brought in;
- that all formalities shall be carried out in Luxembourg in order to formalise the transfer and to render them effective anywhere and towards any third party.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, acting as partners representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Nazir Firozali SACOOR, residing in P-1600-001 Lisbon, rua Abranches Ferrão, n.º 6, 6.º B, (Portugal), and
- Mr. Luís Miguel MESTRE MARQUES PALMEIRIM, residing in Largo do Corpo Santo, n.º 28, 5.º andar, Lisbon; Portugal, attributed to the class A managers;
- The public limited company “SOLERO S.A.”, established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d’Arlon, inscribed in the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 90842, attributed to the class B manager;

The duration of their mandate is unlimited and the Company shall be bound validly by the signature of a class A managers together with a class B managers.

2) The registered office is established in L-1150 Luxembourg, 82, route d’Arlon.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le vingt-trois décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU:**

1) La société à responsabilité limitée “Roocas Holding S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d’Arlon, en voie de formalisation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

2) La société à responsabilité limitée “LCI Holding S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d’Arlon, en voie de formalisation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d’Arlon, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d’être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d’arrêter les statuts d’une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la “ Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la “ Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les “ Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option

d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Longevity Group International Holding S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de six cent quarante-cinq mille deux cents euros (645.200,- EUR), représenté par soixante-quatre mille cinq cent vingt (64.520) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Les gérants sont de classe A et B.

La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes d'au moins un gérant de classe A ensemble avec la signature d'au moins un gérant de classe B pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par l'un de ces moyens sera considérée comme une participation en personne à la réunion.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, sur une ou plusieurs copies, qui ensemble constituent un et un seul document, sont valables et engageant la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les soixante-quatre mille cinq cent vingt (64.520) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "Roocas Holding S.à r.l.", prédésignée, préqualifiée, quarante-huit mille trois cent quatre-vingt-dix parts sociales, . . . . .	48.390
2) La société "LCI Holding S.à r.l.", prédésignée, seize mille cent trente parts sociales, . . . . .	16.130
Total: soixante-quatre mille cinq cent vingt parts sociales, . . . . .	<u>64.520</u>

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prédits moyennant apport en nature de: pour le souscripteur 1):

- 30.281 actions, représentant 60,560% du capital social de la société régie par les lois du Portugal "LONGEVITY ACTIVE AND ANTI-AGING, S.A.", établie et ayant son siège social à P-8550 317 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal);

- 3.750 parts sociales, représentant 75% du capital social de la société régie par les lois du Portugal "LONGEVITY WEB MARKETING, LDA", établie et ayant son siège social à P-1600 209 Lisbonne, rue Tomas da Fonseca, Torres de Lisboa (Portugal);

- 3.750 parts sociales, représentant 75% du capital social de la société régie par les lois du Portugal "LONGEVITY - MEDIACAO IMOBILIARIA LDA", établie et ayant son siège social à P-8550 317 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal);

- 31.875 parts sociales, représentant 63,750% du capital social de la société régie par les lois du Portugal "LONGEVITY - RESORT MANAGEMENT LDA", établie et ayant son siège social à P-1000 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal); et

- 35.625 actions, représentant 71,25% du capital social de la société régie par les lois du Portugal "LONGEVITY - PROMOCAO IMOBILIARIA S.A.", établie et ayant son siège social à P-8550 312 Monchique, Lugar de Montinho (Portugal),

pour le souscripteur 2):

- 10.094 actions, représentant 20,188% du capital social de la société "LONGEVITY ACTIVE AND ANTI-AGING, S.A.", pré-mentionnée;

- 1.250 parts sociales, représentant 25% du capital social de la société "LONGEVITY WEB MARKETING, LDA", pré-mentionnée;

- 1.250 parts sociales, représentant 25% capital social de la société "LONGEVITY - MEDIACAO IMOBILIARIA LDA", pré-mentionnée;

- 10.625 parts sociales, représentant 21,25% capital social de la société "LONGEVITY - RESORT MANAGEMENT LDA", pré-mentionnée; et

- 11.875 actions, représentant 23,75% capital social de la société "LONGEVITY - PROMOCAO IMOBILIARIA S.A.", pré-mentionnée;

(ensemble ci-après désignées ci-après les "Apports")

#### *Evaluation des apports*

Les Apports sont estimés à au moins six cent quarante-cinq mille deux cents euros (645.200,- EUR), en vertu du "rapports et certificats" établies par les administrateurs ou gérants pour chacune des sociétés dont les actions ou parts sociales sont apportées (les "Rapports").

Les Rapports, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Les souscriptrices prédites déclarent, chacune pour soi:

- que toutes les actions ou parts sociales sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions ou parts sociales;
- que lesdites actions ou parts sociales légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'elle est, en sa qualité d'apporteuse, la seule propriétaire des actions ou parts sociales apportées;
- que toutes formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les parties comparantes, agissant comme associées représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, déclarent qu'elles se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Nazir Firozali SACOOR, demeurant à P-1600-001 Lisbonne, rua Abranches Ferrão, n.º 6, 6.º B, (Portugal),  
et

- Monsieur Luís Miguel MESTRE MARQUES PALMEIRIM, demeurant à Largo do Corpo Santo, n.º 28, 5.º andar, Lisbonne, (Portugal),

en tant que gérants classe A;

- La société anonyme "SOLERO S.A.", établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90842, en tant que gérant classe B.

La durée de leur mandat est illimitée et la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A ensemble avec la signature d'un gérant de classe B.

2) L'adresse du siège social est établie à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FISCHER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. LAC/2010/58890. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003226/381.

(110002415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

---

**be2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.206.

—  
*Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des Geschäftsführers vom 10. Januar 2011*

Durch Beschluss der Geschäftsführung wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 10. Januar 2011 von 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, an die neue Geschäftsadresse in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg verlegt.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2011006445/11.

(110007066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 95.614.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 20 décembre 2010 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Luxfiducia S.à r.l., avec siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg . . . . .	124,- parts
Total: . . . . .	124,- parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010171745/15.

(100197568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Fox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.234.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 8 décembre 2010.*

*Résolutions*

1. L'assemblée prononce la liquidation de la société FOX SA qui cessera d'exister.
2. L'assemblée décide que les livres, comptes et documents seront conservés pendant 5 ans à l'ancien siège, soit au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011006645/14.

(110007445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**MPK Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 54.532.

—  
EXTRAIT

Par l'Assemblée générale de la société tenue le 21 septembre 2010 M. Alexander Theobald, né le 28 mai 1964 à Cologne, demeurant à Eichtalboden 3G5, CH-400 Baden, Suisse, a été nommé gérant en remplacement de M. Thomas Vollmöller dont le mandat a expiré jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

En date du 30 novembre 2010, M. Georg Matiaska a démissionné de sa fonction de membre du conseil de gérance de la société, de sorte que le conseil de gérance de la société est actuellement composé comme suit:

- M. Alexander Theobald
- M. Kaspar Niklaus

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

*Pour la société*

CHRISTIAN SCHOCK

Référence de publication: 2010171749/19.

(100197525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**FeeSK S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.102.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du conseil d'administration de la Société en date du 8 Décembre 2010 que:

Suite à la démission de Monsieur Henri Grisius de son poste d'administrateur en date du 8 décembre 2010, le conseil d'administration a procédé à son remplacement en nommant:

- Mr Florian Reich-Rohrwig, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Grafenauweg 10, CH-6301 Zug, Switzerland

Le mandat de Mr Florian Reich-Rohrwig se terminera lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Administrateurs*

Référence de publication: 2011006619/17.

(110007151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---

**Decennium Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.679.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du conseil d'administration de la Société en date du 8 Décembre 2010 que:

Suite à la démission de Monsieur Henri Grisius de son poste d'administrateur en date du 8 décembre 2010, le conseil d'administration a procédé à son remplacement en nommant:

- Mr Edward Niehoff, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle Jachthavenweg 111, NL-1081 KM Amsterdam, The Netherlands

Le mandat de Mr Edward Niehoff se terminera lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Administrateurs*

Référence de publication: 2011006560/17.

(110007149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---